VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

ARR-VOIRIE-TEMP-2025-141

ARRÊTE
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

LE MAIRE DE CRUSEILLES,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- **VU** le Code de la Voirie Routière,
- **VU** le Code de la Route,
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- **VU** la demande du groupement d'entreprises COLAS et PERON TP,
- **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de sécuriser les usagers en réglementant la circulation pour le réaménagement du carrefour giratoire de la Route du Suet et de la Route de l'Usine.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pendant la période du lundi 25 au vendredi 29 août 2025, la circulation de tous les véhicules empruntant la Route du Suet (RD23) et la Route de l'Usine, sur la commune de CRUSEILLES en agglomération sera réglementée par une route barrée : les véhicules descendant de la Route de l'Usine seront déviés par la Rue de l'Arthaz et les véhicules venant de la Rue de l'Arthaz seront déviés par la Route de l'Usine, Route de Beccon.

Les véhicules provenant de la Route du Suet seront déviés par la Route de Fésigny, Route du Noiret et sens inverse.

La portion de la RD 23, située entre les numéros 5 et 48 de la voie, sera fermée à la circulation dans les 2 sens. Les riverains pourront accéder par la Grand Rue (RD 1201) à leurs habitations.

ARTICLE 2 :

L'entreprise sera chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- COLAS / PERON TP
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,

- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,
- Les services du Conseil Départemental de la Haute-Savoie,
- Le service des Transports scolaires de la Communauté de Commune du Pays de Cruseilles

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à CRUSEILLES, le 19 août 2025

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD

MAIRIE DE CRUSEILLES 74350 (Haute-Savoie)
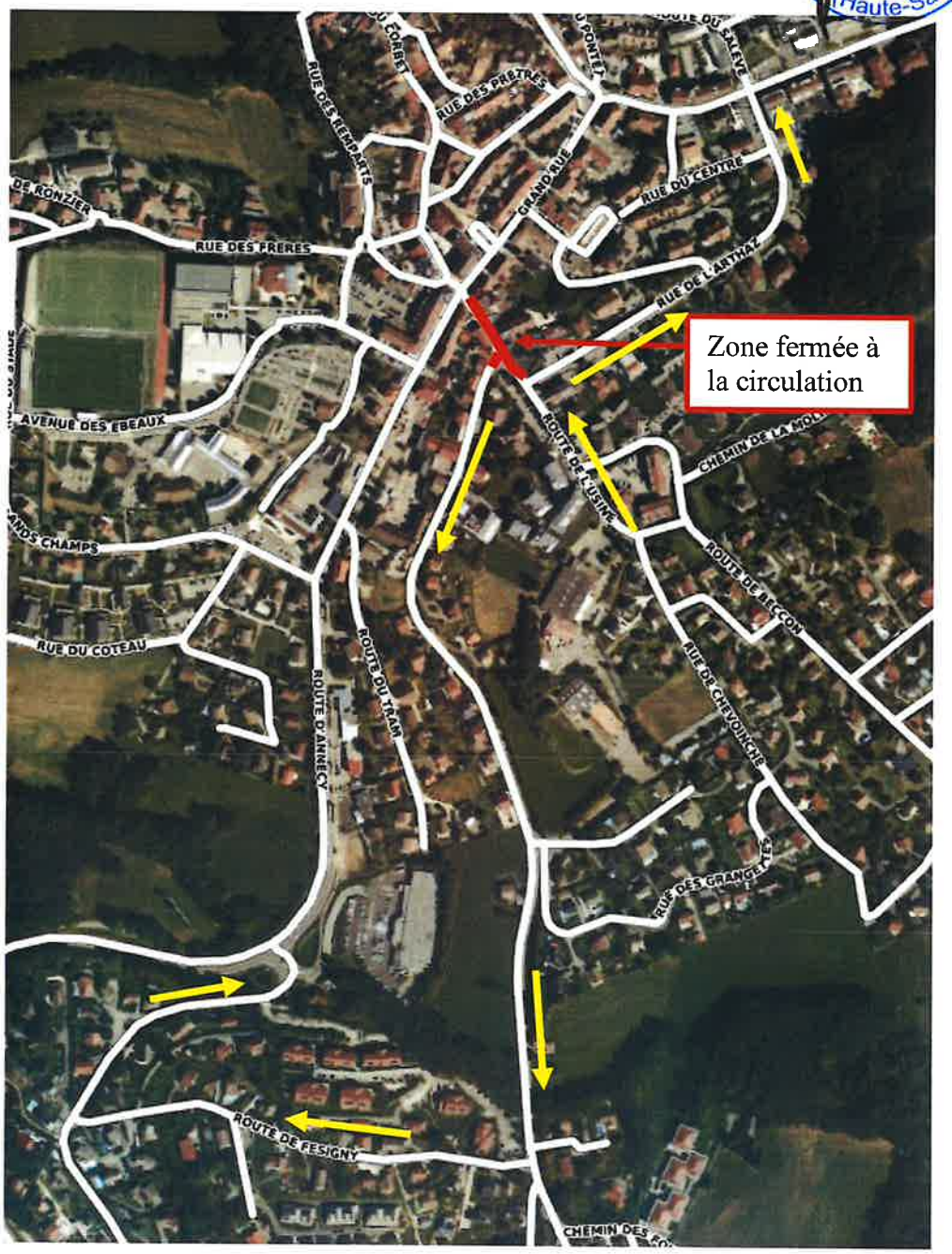
Affiché le :